

N° adhésion : .....  **Assistant(e) maternel(le) :**

Saison : septembre 20... au 31 juillet 20... Adhésion : 10 €

+ Cotisation professionnelle : 20 € = **30€**

Paiement : chèque  espèces

**Assistant(e) maternel(le) : crèche familiale** (Mairie de Bordeaux)

Adhésion +Cotisation professionnelle

**COORDONNÉES** (merci de remplir ce document en lettres majuscules TRES lisiblement)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Sexe : F  M

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ N° de tél. portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

N° d'agrément : \_\_\_\_\_ Nombre d'agréments : \_\_\_\_\_

**ENFANTS EN GARDE**

**Enfant 1** : adhérent à l'association oui  non

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ F  M

**Enfant 2** : adhérent à l'association oui  non

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ F  M

**Enfant 3** : adhérent à l'association oui  non

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ F  M

**Enfant 4** : adhérent à l'association oui  non

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ F  M

**Droit à l'image** Assistant(e) maternel(le)  Enfants

Agissant en tant qu'assistant(e) maternel(le), j'autorise l'association Interlude à la diffusion de photos et/ou vidéos, sur lesquelles figurent une ou plusieurs personnes désignées ci-dessus sur des supports de communication

papiers (affiches, rapports d'activités,...)  numériques (site internet, facebook,...)

Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

**Règlement Général sur la Protection des Données.** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'association Interlude pour permettre un suivi de votre adhésion ainsi que de vous envoyer des contenus adaptés à vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

[interlude.direction@gmail.com](mailto:interlude.direction@gmail.com)

## Règlement intérieur ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Les ludothèques & l'Espace Vie Sociale Interlude sont des lieux conviviaux de rencontre autour du jeu. Ils mettent à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être loués ou utilisés sur place. Interlude est une association qui a été créée en 1999 et perdure grâce au travail de professionnels et de bénévoles.

### **MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION :**

#### **Article 1 : S'acquitter de l'adhésion & la cotisation**

- L'inscription est obligatoire et valable pour la saison de septembre N à fin juillet N+1. Il n'y a **pas d'accueils pendant les vacances scolaires.**
- Pour les assistant(e)s maternel(le)s : l'adhésion annuelle et la cotisation professionnelle sont obligatoires.
- Pour les assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale de Bordeaux : l'accueil professionnel est gratuit dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bordeaux.
- Si l'assistant(e) maternel(le) souhaite venir avec les enfants gardés sur les accueils tout public, ces derniers devront **s'acquitter de l'adhésion Particulier.**

#### **Article 2 : S'inscrire**

- Etre présent (e) lors de la permanence d'inscription en début d'année afin de remplir le formulaire d'inscription assistant (e) maternel (le)
- **L'inscription ne peut être réalisée que par une autre personne.** Tout changement de nom et coordonnées doit être signalé.
- Dans une structure précise, sur un créneau spécifique prévu lors de l'inscription.

#### **Article 3 : Lire et signer le présent règlement intérieur**

### **MODALITES DU JEU SUR PLACE**

#### **Article 4 : Conditions d'accès**

- Etre inscrit à l'association (adhésion et cotisation professionnelle à jour)
- **A chaque séance, s'inscrire sur la feuille de fréquentation positionnée,** à l'accueil à votre arrivée et signaler votre départ.
- Pendant l'accueil professionnel, seuls les enfants de moins de 4 ans sont accueillis.

#### **Article 5 : Conditions du jeu sur place et rangement**

Lors de l'accueil professionnel, les assistant(e)s maternel(le) sont responsables des enfants et s'engagent à :

- Accompagner le jeu des enfants.
- **Veiller à la conformité** du jeu ou jouet avec l'âge de l'enfant (par exemple jeux interdits aux moins de 36 mois).
- Respecter le rangement des jeux et jouets et les remettre en place après utilisation.
- Ne pas utiliser les jeux et jouets du service de location pour le jeu sur place.

### **MODALITÉS DE LOCATIONS :**

#### **Article 6 : Conditions d'accès et de location**

- Etre inscrit et à jour de son adhésion et cotisation à Interlude.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, en cas de non-restitution d'un ou de plusieurs jeux ou jouets, Interlude se réserve le droit d'encaisser cette caution.
- **La location de jeux doit se faire lors des créneaux réservés aux assistant(e) maternel(le) ou lors des accueils tout public (sans les enfants non adhérents).**

#### **Article 7 : Pénalités de retard, pièces manquantes, ou cassées**

- Afin d'éviter tout litige, chaque adhérent doit vérifier le contenu et l'état du jeu/jouet et signaler toute anomalie dans les 24h qui suivent la location par mail.
- Il est demandé aux adhérents de ne pas réparer le jeu/jouet de leurs propres initiatives.
- Retard : des pénalités forfaitaires par jeu restitué en retard s'appliquent. En cas de non restitution, le chèque de caution sera encaissé.
- Pièces manquantes, ou cassées : En cas de perte définitive ou de casse, des pénalités spécifiques seront appliquées.

**Article 8 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement.** Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association.

#### **Article 9 : Règles de vie**

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Interlude est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. **Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.**
- Les poussettes, les trottinettes et les autres roulants ne sont pas autorisés dans la structure. Un espace est prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger ou boire dans les espaces de jeux, ne pas langer les enfants dans la salle de jeux, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous. Les personnes contagieuses ne sont pas acceptées dans nos structures.
- Il est souhaitable que l'utilisation du **téléphone portable reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.**
- L'association Interlude décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.

**Article 10: L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement.** Toute modification de celui-ci sera notifiée au public par voie d'affichage.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur dont un exemplaire m'est remis et je m'engage à le respecter.

Date, nom et signature